

Compte rendu Sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 18 août 2014
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE QUATORZE, le DIX HUIT du mois d'AOÛT à 19h00, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 août 2014.

Présents : MM. FOURNIER, MUNIER, MULLER, CORRADI, HALTER, FAVIER et HENRY

Membre ayant donné procuration :

M. MATELIC à M. MULLER

M. BOLTZ à M. FOURNIER

M. WATRIN à M. MUNIER

M. CANTELE à M. FOURNIER

M. PELIZZARI à M. FAVIER

Absent excusé : M.DROUIN

Absent : néant

Présent sans voix délibérative : M. LOGNON

Le Président ouvre la séance à 19h00, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. LOGEMENT

1.1 DB 2014-71 – Opération ravalement de façade – Attribution de subventions

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre de l'opération « Ravalement de façades » à divers particuliers pour un montant total de 2 943,60 €,
 - Et DECIDE de procéder à leur versement.

1.2 DB 2014-72 – Programme d'intérêt général – Attribution de subventions

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) à divers particuliers pour un montant total de 1 643,71 €,
 - Et DECIDE de procéder à son versement.

1.3 DB 2014-73 – Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre de la campagne d'isolation thermique à divers particuliers pour un montant total de 1 132,56 €,
 - Et DECIDE de procéder à son versement.

2. ENVIRONNEMENT

2.1 DB 2014-74 – Entretien des chemins pédestres sur le périmètre communautaire – Convention de partenariat avec le Club Vosgien de la Vallée de l'Orne

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de confier au Club Vosgien de la Vallée de l'Orne l'entretien des chemins pédestres situés sur le territoire de la CCPOM
- FIXE la rémunération à verser au Club Vosgien de la Vallée de l'Orne pour cette prestation à 22 € par kilomètre
- et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet avec cette association pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

2.2 DB 2014-75 – Consultation des collectivités territoriales et des EPCI sur le projet de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère des trois vallées

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère des trois vallées.

2.3 DB 2014-76 – Dispositif d'aide aux équipements de développement durable - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre du dispositif d'aide aux équipements de développement durable à un particulier pour un montant total de 88,40 €,
- Et DECIDE de procéder à son versement.

3. DECHETS MENAGERS

3.1 DB 2014-77 – Programme Local de Prévention des Déchets - Détermination du prix de vente des composteurs - Modification

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession à titre gracieux de composteurs pour les cas mentionnés ci-dessous :
 - Cession à des communes membres de la CCPOM,
 - Cession au(x) gestionnaire(s) des structures multi-accueils de la CCPOM ;
 - Cession à des établissements scolaires engagés dans une démarche éco-école qui en font la demande ;

4. PETITE ENFANCE

4.1 DB 2014-78- Construction d'un centre multi accueil pour la petite enfance à Sainte Marie Aux Chênes - Avenants

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer les avenants pour le marché de construction du centre multi accueil pour la petite enfance à Sainte Marie aux Chênes, pour un montant de 9 877,67 € HT, selon le détail indiqué ci-dessous :

Lot N°	INTITULE	MONTANT en € HT	OPTIONS RETENUES	TOTAL en € H.T.	Avenant n°1	Avenant n°2	Avenant n°3	TOTAL en € H.T.
1	VRD - ESPACES VERTS	107 640,72 €	-870,00 €	106 770,72 €				106 770,72 €
2	GROS ŒUVRE	201 736,12 €		201 736,12 €				201 736,12 €
2bis	GROS ŒUVRE	89 764,50 €		89 764,50 €	2 467,50 €			92 232,00 €
3	CHARPENTE BOIS	221 230,00 €		221 230,00 €	15 418,38 €			236 648,38 €
4	ETANCHEITE	99 831,03 €		99 831,03 €	-4 558,89 €	1 745,00 €	-6 373,51 €	90 643,63 €

5	MENUISERIES EXTERIEURES MIXTES	128 548,29 €		128 548,29 €			128 548,29 €
6	METALLERIE SERRURERIE	8 349,80 €		8 349,80 €	-810,00 €		7 539,80 €
7	PLATRERIE CLOISONS DOUBLAGE	79 998,05 €		79 998,05 €			79 998,05 €
8	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	90 312,54 €		90 312,54 €	4 364,21 €		94 676,75 €
9	CARRELAGES FAIENCES	35 819,22 €		35 819,22 €			35 819,22 €
10	REVETEMENTS SOLS SOUPLES	17 506,50 €		17 506,50 €			17 506,50 €
11	PEINTURE REVETEMENTS MURAUX	23 297,83 €	283,84 €	23 581,67 €			23 581,67 €
12	ISOLATION EXTERIEURE	97 430,90 €		97 430,90 €			97 430,90 €
13	CHAUFFAGE VENTILATION	153 000,00 €	45 226,78 €	198 226,78 €			198 226,78 €
14	PLOMBERIE SANITAIRE	42 000,00 €		42 000,00 €			42 000,00 €
15	ELECTRICITE	110 000,00 €		110 000,00 €			110 000,00 €
16	EQUIPEMENT CUISINE	12 015,78 €		12 015,78 €	-2 375,02 €		9 640,76 €
TOTAL		1 518 481,28 €	44 640,62 €	1 563 121,90 €	9 877,67 €		1 572 999,57 €

- et AUTORISE le Président à signer ces avenants.

4.2 DB 2014-79 - Relais Assistants Maternels – Convention relative au versement des frais de fonctionnement 2014 – Conseil Général

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention à passer avec le Département de la Moselle relative au fonctionnement du « Relais Parents Assistants Maternels » pour l'exercice 2014

5. DOSSIERS TRANSVERSAUX

5.1 DB 2014-80 – Elaboration d'un schéma de mutualisation des services – Décision de principe

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le principe de l'élaboration d'un schéma de mutualisation « à minima » pour 2015 portant sur les thèmes suivants :
 - o organisation d'une consultation par la communauté de communes, pour le compte de ses communes membres, en vue de la désignation d'un organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public conformément aux dispositions de la loi portant engagement national pour l'environnement,
 - o organisation d'une consultation par la communauté de communes, pour le compte de ses communes membres, en vue de la fourniture d'énergie,
 - o mise en place d'un système d'archivage électronique.

6. FINANCES

6.1 DB 2014- 81 - Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Le Bureau communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la motion suivante :

« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales »

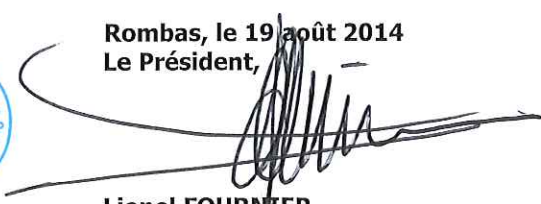
7. INFORMATION ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 31/07/2014
- Tableau de bord financier au 31/07/2014
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 30/06/2014
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/07/2014
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 31/07/2014
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/07/2014
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/07/2014
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h20.



Rombas, le 19 août 2014
Le Président,


Lionel FOURNIER